

## **Communiqué du Conseil Général de la CSI-Afrique sur les questions d'égalité entre les hommes et les femmes**

1. Les dirigeants syndicaux, membres de la CSI Afrique réunis dans le cadre du Conseil Général de l'Organisation Régionale Africaine de la Confédération Syndicale Internationale (CSI-Afrique) affirme leur détermination pour faire avancer les aspirations du programme de transformation de l'Afrique.

Le conseil a constaté que la crise financière et économique qui ne se résorbe pas et continue à favoriser la précarité des emplois en entraînant une discrimination et une compétition très forte . La migration obligatoire ou involontaire à laquelle se livre de plus en plus les hommes et les femmes à la recherche d'emploi plus rémunérateurs s'exécute souvent dans des conditions d'absence totale de protection sociale . Les femmes représentent un nombre assez élevé dans cette catégorie .Moralement appelées à prendre soin de leur famille, elles font des choix assez difficiles et parfois suicidaires en acceptant de continuer à travailler dans des conditions d'injustice totale ; d'insécurité mais également d'insalubrité.

1. Le conseil a observé que l' écart salarial continue d'être assez prononcé dans le secteur privée avec des situations de violences à cause des charges émotionnelles et psychologiques que doivent subir et gérer les deux sexes sur le lieu du travail .La pauvreté économique et intellectuelle des femmes et des jeunes; le travail domestique, la protection sociale et la maternité; les nouvelles formes de harcèlement sous les formes sophistiquées continuent de représenter des défis auxquels le mouvement syndical africain doit faire face dans le but de promouvoir l'égalité et les droits des travailleurs et travailleuses en Afrique

2. Le conseil a constaté les résultats atteints en vue de promouvoir le genre dans les organisations nationales et au niveau de nos pays mais que des efforts restent encore à faire afin de rendre les résultats plus visibles dans leur fonctionnement interne et dans leur structuration.

3. Le Conseil a convenu que les organisations des travailleurs et travailleuses membres du Conseil Général ainsi que leurs fédérations professionnelles doivent devenir les modèles d'intégration de la dimension de genre en commençant par appliquer réellement les décisions du Conseil Général en matière d'intégration de la dimension de genre. Elles continueront à œuvrer pour soutenir les efforts réels que font leurs gouvernements pour renégocier les contrats et les législations nationales en matière d'intégration de la dimension de genre et de la protection sociale et plus particulièrement pour les acteurs et actrices de l'économie informelle .

4. Les organisations de travailleurs et travailleuses soutiendront également les efforts visant à mieux faire prendre conscience de la vision sur l'intégration de la dimension genre, à mobiliser et à veiller activement à ce que la vision soit effectivement réalisée.
5. Au moment où nous célébrons les défis et les succès de l'Afrique après 50 ans, les leçons du passé exigent qu'une nouvelle Afrique soit définie par sa richesse et non par ses défis. Il faut alors cesser de se lamenter face aux défis du sous-développement de l'Afrique ; cesser de prêcher de bonnes intentions et passer à l'acte par l'institutionnalisation des questions d'égalité entre les hommes et les femmes dans les organisations syndicales et le changement de comportement. Il faut passer à un changement de paradigme au sein du mouvement syndical africain pour une meilleure intégration de la dimension de genre qui doit rester une priorité.
6. Les syndicats présents ont choisi de renouveler leur engagement à faire des contributions et des changements par l'application concrète des décisions du Conseil Général en matière d'intégration de la dimension de genre pour mobiliser leurs membres et surtout les femmes, autour de l'économie; le dialogue social et la transformation.
7. Pour industrialiser et développer l'Afrique, il faut cultiver un leadership visionnaire, responsable et transparent sensible à la dimension de genre. Les efforts visant à favoriser cette culture doivent être déployés et poursuivis de manière agressive et progressive .
8. Le programme de développement de l'Afrique exige la participation de tous et de toutes. Le Conseil Général exhorte par conséquent les dirigeants et dirigeantes syndicalistes à adopter une approche inclusive décentralisée intégrant le genre en développant la vision de la CSI Afrique et du protocole de Maputo en matière des questions d'égalité entre les hommes et des femmes